



## INFORUP

Semaine du 18 au 22 mars 2019

### **L'UNION EUROPÉENNE ACCEPTE DE PROROGER LA DATE DU BREXIT MAIS CONTRAINT LE PARLEMENT BRITANNIQUE A PRENDRE POSITION SUR L'ACCORD DE RETRAIT :**

Après avoir échoué à deux reprises à faire approuver l'accord de retrait de l'Union européenne (UE) par la Chambre des communes, Theresa May, le Premier ministre britannique, a demandé, mercredi 20 mars, au Conseil européen de proroger la date officielle du Brexit, initialement prévue le 29 mars, au 30 juin prochain. Le jour même, le Président du Conseil européen, Donald Tusk, a indiqué qu'une « courte extension est possible, mais elle sera conditionnée à un vote positif de la Chambre des communes sur l'accord de retrait ». Cette déclaration de principe rappelle la détermination de l'UE à rendre effectif l'accord de retrait conclu en novembre 2018 avec le Royaume-Uni et la volonté de ne pas accepter une extension sans garanties suffisantes. Le lendemain, jeudi 21 mars 2019, les chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres de l'UE se sont déclarés favorables au report de la date du Brexit. Ils ont cependant refusé d'accepter la demande de report au 30 juin voulue par Theresa May et ont fixé l'alternative suivante : (1) sans approbation de la Chambre des communes sur l'accord de retrait, le Brexit interviendra le 12 avril prochain, date butoir pour déterminer si le Royaume-Uni participera aux élections européennes ; (2) avec l'approbation de la Chambre des communes sur l'accord de retrait, le Brexit sera organisé le 22 mai et ouvrira donc droit à une période de transition de 2 ans. Les parlementaires britanniques doivent donc impérativement se prononcer à nouveau avant le 12 avril sur cet accord de retrait. Cependant, non seulement cet accord de retrait a déjà été massivement rejeté à deux reprises par les députés britanniques le 15 janvier et le 12 mars 2019, mais la Chambre a également rejeté la possibilité

d'un « no deal ». Il s'agit néanmoins d'une position symbolique puisque, faute d'accord dans le délai imparti par l'UE, et en l'absence d'extension, c'est bien le « no deal » qui se produirait.

**LE CONSEIL N'EST PAS ENCORE PRÊT À ARRÊTER SA POSITION SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST-2020 :** Malgré des progrès réalisés sur certains thèmes de la réforme, les ministres européens de l'agriculture ont estimé, lundi 18 mars à Bruxelles, qu'ils n'étaient pas encore prêts pour négocier prochainement un accord sur la politique agricole commune (PAC) post-2020. La Présidence roumaine du Conseil de l'UE ambitionnait pourtant d'amener en juin lesdits ministres européens à une orientation générale sur les propositions de la PAC post-2020. Cet objectif semble aujourd'hui inatteignable aux vues des incertitudes qui entourent l'enveloppe budgétaire qui sera attribuée à la PAC au cours des années 2021-2027 et ralentissent la procédure, ainsi que des divergences sur d'autres sujets tels que l'architecture verte, le plafonnement des aides, etc. En outre, le Conseil européen ne prévoit pas d'accord sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE avant l'automne 2019. De son côté, le ministre français, Didier Guillaume, a ajouté refuser le principe de « valider des textes par morceaux », précisant que le temps d'un accord politique n'était pas encore venu. Le ministre a également défendu une PAC « forte avec un budget stable ». Il a été rejoint par les ministres espagnol, hongrois, irlandais, grec, chypriote, qui ont protesté contre la baisse proposée par la Commission des crédits 2021-2027 de la PAC et ont réclamé le maintien de ces derniers au niveau actuel. Le Conseil est d'autant moins prêt à marquer un accord sur les éléments de la future PAC qu'il doit encore débattre de l'architecture verte (renforcement de la conditionnalité, programme écologique du volet « aides directes et mesures agro-environnementales » du second pilier de la PAC). Or, ce sujet, qui sera discuté au niveau technique en avril, est une priorité notamment pour l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark, ont dit les ministres de ces pays. La délégation tchèque a quant à elle demandé de revoir à la hausse le niveau de l'aide couplée au revenu dans le cadre de la PAC post-2020. Les États membres se sont divisés sur les modalités et le principe de réduction des paiements directs. Cependant bien que les points de vue divergent, une tendance se dégage en faveur de la réintroduction du seuil des 2 000 euros pour l'application de la discipline financière que la Commission souhaite supprimer. La France a soutenu la suppression de cette franchise de 2 000 euros et a préconisé un renforcement de la gestion des risques et des crises en agriculture. Pour le reste, les ministres ont généralement soutenu les textes de compromis de la Présidence sur les trois propositions concernant la définition des « prairies permanentes » (maintien de la

définition du règlement Omnibus), la définition sur une base volontaire de la notion de « véritable agriculteur », un taux d'aide aux investissements pouvant atteindre 75 %, voire, exceptionnellement, 100 % pour des interventions spécifiques (y compris pour les infrastructures agricoles et forestières).

### **LA COMMISSION AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN CONFIRME SON VOTE EN AVRIL SUR LA PAC POST-2020 :**

La commission agriculture du Parlement européen, malgré l'absence de position définitive du Conseil de l'Union européenne sur la question de la PAC post-2020, a néanmoins confirmé, lundi 18 mars, qu'elle allait voter en avril ses propositions liées à la PAC. Il n'y aura cependant pas de vote en plénière sous la mandature actuelle, ont assuré les députés de cette commission. La rapporteure sur les plans stratégiques (Esther Herranz Garcia) a indiqué que 123 amendements de compromis, sur les 5 400 amendements déposés, ont pu être négociés entre groupes politiques en un temps record. Une question inquiète les États membres, a dit Mme Herranz García : le plafonnement des aides. Le PE soutient un système contraignant, alors que le Conseil est plutôt en faveur d'un dispositif facultatif. Le vote est prévu pour le 2 avril en commission de l'agriculture du PE.

### **UNE « COMPRÉHENSION COMMUNE » ENTRE PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL SUR LE PROGRAMME LIFE POST-2020 :**

Une étape de procédure a été franchie, jeudi 21 mars, vers la prolongation, au-delà de 2020, du programme LIFE, seul instrument financier de l'UE spécifiquement dédié à la nature, la biodiversité, l'action pour le climat et l'énergie propre. La commission de l'environnement du Parlement européen a confirmé (34 voix pour, 1 contre, 3 abstentions) la « compréhension commune » sur le programme LIFE. Cette notion signifie qu'un consensus a été atteint entre les trois institutions européennes, sur un texte négocié ligne par ligne, mais que le Parlement issu des urnes en mai prochain aura théoriquement le droit de rouvrir ce texte. Aux termes du texte adopté, la bonne qualité des projets demeurera le critère clé d'éligibilité à un co-financement de LIFE. Toutefois, une catégorie de projets d'assistance technique sera créée pour aider au développement des capacités afin de présenter des projets de bonne qualité. Il s'agira d'améliorer les services fournis par les différents points de contact nationaux dans toute l'UE et d'accroître ainsi les chances des États membres qui participent peu à LIFE d'y participer davantage. La couverture géographique inégale de LIFE était en effet un problème que le Conseil souhaitait résoudre. Ainsi, les

financements accordés pour l'amélioration des capacités, qui seront plafonnés, devront cibler une répartition géographique égale dans l'UE. Pour encourager les projets en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, un nouveau sous-programme 'Énergie propre' sera créé à compter de 2021. Pour l'heure, ces projets sont financés par le programme Horizon 2020.

## **LE NOUVEAU ROUND DE NÉGOCIATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MERCOSUR NE PERMET TOUJOURS PAS DE FRANCHIR LE CAP DES POURPARLERS :**

Les négociations qui ont pour objectif de définir les conditions d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ne parviennent toujours pas à aboutir. Le nouveau cycle qui s'est clôturé vendredi 15 mars à Buenos Aires a confirmé le blocage mis en évidence à la fin de l'année 2018. Plus encore, les positions semblent se raidir de chaque côté de la table. L'élection et le programme environnemental du nouveau Président brésilien Jair Bolsonaro, qui prévoit notamment de reprendre la déforestation massive de la forêt amazonienne, sont venus accentuer le scepticisme de l'Union européenne quant à la capacité du Mercosur à honorer les engagements sociaux et environnementaux qui doivent figurer impérativement dans les accords. Le Président français Emmanuel Macron a déjà affirmé qu'en cas de retrait du Brésil des Accords de Paris sur le climat, la France ne signerait aucun accord de libre-échange. De l'autre côté, les pays du Mercosur déplorent l'intransigeance de la position européenne. Au-delà de la question environnementale, la Commission a souligné sept points bloquants, parmi lesquels figurent les voitures, les services maritimes ou encore les appellations géographiques.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 25 AU 29 MARS 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi 25/03</b>	<b>Séance Plénière</b>			Réunion d'information et d'échange sur le BREXIT au Ministère de l'Economie et des Finances
<b>Mardi 26/03</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance Plénière</b></p> <p>Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion</p> <p><b>Débat</b> : Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale</p>			
<b>Mercredi 27/03</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance Plénière :</b></p> <p><b>Vote</b> sur l'avis du PE sur la proposition de modification de la Décision du Conseil relative à l'octroi de mer</p> <p>Vote sur le rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion</p> <p style="text-align: center;"><b>Commissions :</b></p> <p><b>15-17h, ENVI</b> : Réduction de l'impact de certains produits plastiques sur l'environnement</p>			

	<b>15-17h, IMCO</b> : Produits fertilisants dans l'UE			
<b>Judi</b> <b>28/03</b>	<b>Séance Plénière</b>			
<b>Vendredi</b> <b>29/03</b>				Forum des projets Outre-mer à la Maison des métallos